

Cardio3 BioSciences partenaire et responsable d'exploitation du programme de recherche européen FP7 « AMCARE » subventionné par l'UE à hauteur de 6,8 Millions d'euros

Mont-Saint-Guibert, Belgium, – Cardio3 BioSciences SA (C3BS) (*NYSE Euronext Brussels et Paris: CARD*), leader dans la découverte et le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices dans le traitement de maladies cardiaques, et membre d'un consortium de recherche dans le cadre du 7^e programme-cadre de la Commission Européenne en Recherche et Innovation (FP7), annonce qu'elle obtient un second financement dans le cadre d'un projet de développement de thérapies régénératives pour le traitement de l'infarctus du myocarde.

Le projet intitulé "Advanced Materials for Cardiac Regeneration" ou AMCARE a pour objectif de développer un traitement visant à régénérer le tissu cardiaque après un infarctus du myocarde (IM), communément appelée « crise cardiaque ». Ce programme consiste à développer et à coupler des substances naturelles (biomatériaux) et des technologies d'administration peu invasives afin d'améliorer la rétention des cellules souches réimplantées dans le cœur de manière à promouvoir la guérison du muscle cardiaque post infarctus.

Avec 17 millions de vies humaines perdues chaque année, les maladies cardiovasculaires représentent la première cause de mortalité dans le monde. La Société Européenne de Cardiologie (ESC) estime qu'un homme sur six et une femme sur sept décèderont des conséquences d'un infarctus du myocarde en Europe. L'infarctus du myocarde survient suite à l'interruption de l'irrigation en sang (et donc en oxygène) d'une partie du muscle cardiaque, entraînant la nécrose du tissu cardiaque. Cette interruption résulte de l'occlusion d'une artère coronaire. Après la crise, une inflammation survient ; elle se transforme en une zone cicatricielle qui remplace le tissu sain. La zone cicatricielle ne se contracte plus et n'est donc plus fonctionnelle. Les thérapies multimodales développées dans le cadre du programme "AMCARE" ont pour but de modifier la pathologie latente post infarctus, en remplaçant les cellules cardiaques perdues par des cellules viables dérivées de la moelle osseuse du patient.

Ce consortium pan-Européen est financé en grande partie par une subvention de 6,8 millions d'euros. Il est composé de dix partenaires présentant des profils et compétences complémentaires issus de cinq pays européens, le tout coordonné par le Docteur Garry Duffy (RCSI).

Au sein du consortium, Cardio3 BioSciences est responsable de l'exploitation de l'ensemble des résultats générés par le projet. Cardio3 BioSciences est également en charge du développement d'une des technologies d'administration (*C-CathGel*).

Dr Christian Homsy, CEO de Cardio3 BioSciences commente: « Nous sommes fiers de faire partie du consortium AMCARE qui démontre une volonté commune interdisciplinaire entre des biologistes cellulaires, des experts dans le domaine des technologies d'administration de thérapies, des chercheurs, des cliniciens et des sociétés actives dans la recherche, de travailler conjointement dans le but de relever les défis posés par le traitement des maladies cardiaques aiguës. Nous sommes honorés d'avoir été choisis par nos pairs comme responsable d'exploitation du consortium, une reconnaissance pour une expertise bâtie tout au long de ces dernières années.. Il s'agit également du

3 DECEMBRE 2013, 17 :35

deuxième programme FP7 pour lequel Cardio3 BioSciences est partenaire et responsable d'exploitation.»

Dr Garry Duffy, du département d'anatomie et de génie tissulaire au RCSI, et coordinateur du consortium AMCARE, ajoute : « Nous sommes heureux et fiers de coordonner le programme AMCARE et de transposer de nouvelles recherches collaboratives pour le bénéfice de patients souffrant de problèmes cardiaques. La médecine régénérative et les thérapies cellulaires ont le potentiel de révolutionner le traitement de patients qui ont souffert d'un infarctus du myocarde. Avec AMCARE nous visons le développement de nouvelles technologies afin d'accroître les thérapies basées sur les cellules souches. Les thérapies de revascularisation des artères coronaires restaurant le flux sanguin dans le cœur après un infarctus du myocarde sont efficaces. Cependant des cicatrices résiduelles peuvent demeurer dans le cœur en permanence. Post infarctus, l'utilisation des cellules souches visant l'élimination des cicatrices myocardiales et restaurant le fonctionnement normal du muscle cardiaque pourrait éradiquer l'occurrence de multiples crises et éviter aux patients de tomber en insuffisance cardiaque. »

Le programme cadre FP7 est le principal outil de soutien aux programmes de recherche innovante en Europe. Ce programme a deux objectifs stratégiques principaux : le renforcement des compétences scientifiques et technologiques de l'industrie européenne et la promotion de la compétitivité internationale, tout en promouvant la recherche qui sert d'appui aux politiques de l'UE. Un des points clés de ce programme cadre réside dans la collaboration entre plusieurs pays européens. Les subventions font l'objet d'une forte compétition, et sont accordées sur la base d'appels à propositions et d'une procédure d'examen par les pairs. (Plus d'infos : <http://cordis.europa.eu/fp7>).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Cardio3 BioScienceswww.c3bs.com

Christian Homsy, PDG

Tel.: +32 (0) 10 39 41 00

Anne Portzenheim, Communication Manager

aportzenheim@c3bs.com**Citigate Dewe Rogerson**

Tel : +33(0) 1 53 32 78 94/84 75

Servane Tasle / Lucie Larguier / Agnès Villeret

servane.tasle@citigate.frlucie.larguier@citigate.fr**Présentation de Cardio3 BioSciences**

Cardio3 BioSciences est une société belge de biotechnologie de pointe spécialisée dans le développement de thérapies régénératives, protectrices et reconstructrices pour le traitement des maladies cardiaques. La société, fondée en 2007, est basée en Région wallonne. Cardio3 BioSciences

3 DECEMBRE 2013, 17 :35

s'appuie sur des collaborations de recherche aux Etats-Unis et en Europe avec la Mayo Clinic (Rochester, MN) et le Centre Cardiovasculaire d'Alost en Belgique.

Le produit candidat phare de la société, C-Cure[®], est un produit pharmaceutique innovant qui est composé de cellules souches autologues progénitrices de cellules cardiaques. C-Cure[®] est fondé sur la recherche fondamentale menée à la Mayo Clinic qui a permis la découverte de la cardiopoïèse, un processus de reproduction par imitation des signaux naturels déclenchés dans les premiers stades de la vie au cours du développement du tissu cardiaque, mais appliqué cette fois à des cellules souches adultes de patients cardiaques.

Cardio3 BioSciences a également développé C-Cath^{ez}[®], un cathéter d'injection de nouvelle génération, qui offre de meilleures performances en matière d'administration d'agents biothérapeutiques dans le myocarde.

Les actions de Cardio3 BioSciences sont cotées sur NYSE Euronext Brussels et Euronext Paris sous le symbole CARD.

C3BS-CQR-1, C-Cure, C-Cath, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences et C-Cath sont des marques déposées de Cardio3 BioSciences SA en Belgique, dans d'autres pays, ou les deux. Outre les faits historiques ou des déclarations concernant l'état actuel de la société, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux qui sont présentés ou suggérés par lesdites déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits aux présentes. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être nuancées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et réalisation satisfaisants des essais de phase III obligatoires, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque, conformité à tous types d'exigences, dont les exigences réglementaires, et enfin intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales.